

Compte rendu de séance

Séance du 13 Mai 2016

L' an 2016 et le 13 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, LAVRAT Maryline, SENECHAL Andrée, SIMONNEAU Charlene, VAGNAT Sabine, MM : FAVIER Yann, MOULINO Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, VAGNAT SERGE

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARTHELIER Gérard à M. MOULINO Gilles, TROUWAERT Dominique à M. PETIT Hervé
Excusé(s) : Mme JACQUET Anne-Laure, M. BARREAU Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 06/05/2016

Date d'affichage : 06/05/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. VAGNAT Serge

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

(il est à noter qu'il n'y a pas délibération portant le n° 1 car effet de doublon avec l'arrêté communal 2016_05_01 nommant un coordonnateur communal pour le recensement 2017)

Recensement 2017 de la population - 2016_05_02

Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) suite à panne dans diverses rues. - 2016_05_03

Participation Fonds de Solidarité Logement (FSL) - 2016_05_04

Modification des statuts de la CDC de la Septaine - 2016_05_05

Acquisition d'un terrain rue du 8 mai 1945 - 2016_05_06

Suppression de poste d'adjoint technique - 2016_05_07

Recensement 2017 de la population réf : 2016_05_02

Monsieur le maire informe qu'un recensement de la population aura lieu en 2017 et qu'à cet effet, il convient de nommer un coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal désigne Madame Jeannine BONTEMPS en tant que coordonnateur communal.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) suite à panne dans diverses rues. réf : 2016_05_03

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis établi par le Syndicat Départemental d'Electrification d'un montant de 1 373,00 € HT réparti selon le plan de financement suivant

- participation du SDE = 961,10 € HT
- participation de la commune = 411.90 € HT

Accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le maire à signer la commande travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Participation Fonds de Solidarité Logement (FSL) réf : 2016_05_04

Depuis 2006, la commune contribue dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental au financement du fonds de solidarité logement, qui comprend les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

A titre d'information pour l'année 2015, c'est une somme globale de 1 328 € qui a été attribuée en aide à des ménages de la commune, alors même que la collectivité a abondé le fonds à hauteur de 585,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire sa participation d'un montant de 585,00 € pour 2016 selon les taux proposés par ménage à savoir :

- 1,98 € pour le logement
- 0,64 € pour l'énergie
- 0,22 € pour les impayés d'eau

et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des statuts de la CDC de la Septaine réf : 2016_05_05

Monsieur le maire expose que lors du Conseil Communautaire du 18 avril 2016, la Communauté de Communes de la Septaine a délibéré pour transférer dans le groupe de compétence obligatoire "aménagement de l'espace " la compétence suivante :

- compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT.

Les communes adhérentes à la CDC de la Septaine sont invitées à se prononcer sur ces modifications;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en oeuvre de cette compétence.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition d'un terrain rue du 8 mai 1945 réf : 2016_05_06

Afin d'apporter une continuité à l'embellissement du centre bourg, Monsieur le maire propose de procéder à l'acquisition d'un terrain rue du 8 mai 1945 (cadastré AD 83) appartenant à M. et Mme VILDY Michel avec pour objectif de le transformer en parc et verger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- procéder à l'achat de la parcelle AD-83 d'une superficie de 597 m² pour un montant de 4 500 €
- prendre en charge les frais d'acte notarié
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes et toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Suppression de poste d'adjoint technique réf : 2016_05_07

Le Maire, rappelle à l'assemblée que:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois

pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire ;
Compte tenu des travaux de restructuration de la mairie augmentant la surface des locaux à entretenir, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant ;
Vu l'avis du Comité Technique réuni le 09 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1°) la suppression de l'emploi d'agent d'entretien des locaux communaux à temps non complet à raison de 7 h hebdomadaires.
- 2°) la création d'un emploi d'agent d'entretien des locaux communaux à temps non complet à raison de 10 h hebdomadaires à compter du 1er juin 2016.
- 3°) de modifier le tableau des emplois comme suit :

Filière technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique

grade : adjoint technique 2 eme classe

- ancien effectif : 3 (2 temps plein, 1 temps non complet à 7 h)
- nouvel effectif : 4 (2 temps plein, 1 temps non complet à 10 h)

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU

1) Biens sans maître :

Par courrier en date du 29/03/2016, la préfetue du Cher a transmis l'arrêté portant établissement de la liste des immeubles sans propriétaire connu qui recense les parcelles présumées sans maître sur le territoire de chaque commune.

Une publication (via le site internet et le bulletin info) et un affichage en mairie doivent être réalisés pendant 6 mois.

Passé ce délai l'immeuble est présumé sans maître et peut, si le conseil municipal le décide, être incorporé au domaine communal.

2) Nuisances sonores

Suite aux divers courriers de M. BOUGUEREAU concernant les nuisances sonores perpétuées par le locataire du 22 rue du 8 mai 1945, un rendez-vous sera pris dans un premier temps avec le locataire, et si besoin est avec le propriétaire dans un deuxième temps.

3) Trophée d'Or Féminin :

Dimanche 21/08/ à 9h30 contre la montre partagé avec la commune de CHASSY (environ 2 500 € par commune)

120 concurrentes, départ de Chassy et arrivée au foyer socio-culturel de Villequiers.

4) Point sur les travaux :

En raison du retard des travaux de restructuration de la mairie, l'inauguration est reportée au samedi 17 septembre 2016 à 11h00.

La date de réception des travaux est commune aux 2 chantiers, soit le 15 juillet 2016.

Centre bourg, quelques finitions à prévoir avant la réception :

- bicouche rue Basse + entrée N. SENECHAL
- pavés entrée mairie
- déplacement poteau rue Basse (SPIE-SDE18)

Mairie :

Pour la devise "Liberté-Egalité-Fraternité" et l'inscription "MAIRIE" il convient d'en définir le lettrage. Après discussion, l'option italique est retenue.

5) Recensement 2017 :

En complément de la nomination de Jeannine BONTEMPS en tant que coordonnateur communal, il conviendra de recruter un agent recenseur. L'appel à candidature sera fait par le biais du bulletin info du mois de juin.

QUESTIONS DIVERSES

- dans le cadre de travail d'intérêt général, à partir du 17/05/2016 175 heures seront réalisées au profit de la commune de Villequiers

- organisation par la commune de GRON du feu d'artifice le 13 juillet. Les frais sont à partager entre Gron, Baugy et Villequiers et en fonction du nombre d'habitants ce qui représenterait un montant participatif de 664,17 € pour Villequiers.

M. le maire de Gron a annoncé que l'animation musicale serait gratuite.

- 14 juillet à CHASSY : cette année il est envisagé, pour les personnes qui le souhaiteraient, de se rendre à Chassy pour participer au repas organisé par le comité des fêtes.

- à la demande d'un habitant de Villequiers sollicitant l'autorisation de stationner son camping-car au local technique communal, le conseil municipal donne une réponse négative.

- le Conseil Municipal des enfants (rentrée scolaire 2016/2017) sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil : désignation de deux délégués adultes

- commission des chemins communaux : formation d'une 1/2 journée proposée par l'association des maires du Cher le vendredi 10/06/2016 à Henrichemont, à laquelle participeront Jacques ROMAIN, Maryline et André LAVRAT et Gérard AUFUVRE.

A la suite de cette formation, Jacques ROMAIN suggère de programmer une réunion de la commission.

- SIAEP de Nérondes : Jacques ROMAIN fait un rapide compte rendu du dernier comité syndical

budget de fonctionnement : 632 285,09 €

budget investissement : 1 555 294,61 €

gros travaux programmés en 2016/2017 comprenant :

- travaux de renouvellement des canalisations AEP (alimentation eau potable) dans le bourg de Blet (par éclatement), la jonction de Flavigny à Nérondes (483 139,52 €), parties de réseau très sensibles et souvent sujettes à fuite très importantes devraient atteindre l'objectif ambitieux d'un taux de rendement de 75 % en 2017, soit "seulement" 25 litres d'eau potable perdus dans la nature pour 100 litres produits. 65 % environ depuis plusieurs années !

- travaux de réhabilitation du château d'eau de Nérondes (dit le Chêne Creux) et le remplacement des canalisations du réseau d'eau potable à Mornay-Berry, dans le cadre de la réhabilitation du village sont estimés à 515 670,00 € (y compris l'installation d'un surpresseur).

- le forage de Bodaize doit être refait, la tête de puits menaçant de s'effondrer, pour un montant prévisionnel de 250 000 €.

Montant total des travaux prévus : 1 363 809,52 €

- taux de rendement du réseau d'eau potable > 70% en 2015 (chiffre en cours de confirmation par le délégataire du syndicat), alors qu'il stagnait entre 64 et 65% depuis plusieurs années. Exigence de l'AELB, 75% en milieu rural, 85% en milieu urbain sous peine de voir la redevance abonné doublée sur la facture d'eau (24€ au lieu de 12€/an actuellement). Mais l'AELB peut se montrer conciliante, si le syndicat fait preuve de sa volonté de réhabiliter son réseau et donc accepter temporairement des taux de rendement plus faible que celui requis !

- les remplacements de canalisation représentent environ 700ml, sur chacun des deux sites ; ils sont sujets à de nombreuses et importantes fuites, et ce renouvellement pourrait probablement faire grimper encore un peu le rendement du réseau ; nous espérons atteindre un minimum de 75%. Le renouvellement de la canalisation dans le centre bourg de Blet, déjà complètement réhabilité, se fera sans ouverture de tranchée grâce à une nouvelle technique ; il s'agira de faire passer en force la nouvelle conduite dans l'ancienne, par éclatement de cette dernière. Cette nouvelle technique a pour avantage supplémentaire d'être plus économique à mettre en œuvre ! Seul point dur : la traversée de la rivière ; l'accrochage de la conduite sur la structure du pont n'est plus autorisé, une étude de sol est donc en cours pour une traversée sous le lit de la rivière.

- dans le cadre de la loi NOTRe, 4 ou 5 communes orphelines pourraient être amenées à intégrer le SIAEP, dont La Guerche/Aubois qui possède son propre point de captage et son château d'eau en cours de réhabilitation.

- Formation sur la radicalisation organisée par l'association des maires du Cher : Jacques ROMAIN

ayant participé à cette session a souligné la qualité des informations données par des orateurs tous très brillants (voir joint à ce CR le tableau de synthèse pouvant permettre de reconnaître les premiers signes d'une radicalisation en cours).

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 01/06/2016
Le Maire
Pascal MEREAU